

RAPPORT N°1 : AVENANT À LA CONVENTION AVEC LA MDT POUR LA RÉNOVATION DES VITRINES

Monsieur le Président indique qu'une convention d'objectifs et de moyens est en cours entre la Maison du tourisme du Livradois Forez et la Communauté de communes entre 2019 et 2021.

Un avenant à cette convention est nécessaire pour l'année 2021 afin de permettre la réalisation de deux projets spécifiques :

- L'aménagement des bureaux d'accueil d'information touristiques (1^{ère} tranche) d'Ambert, d'Arlanc, d'Olliergues, de Saint-Anthème et de Saint-Germain l'Herm. Cet aménagement comprend notamment un travail sur les devantures des bureaux d'information touristique ainsi que des aménagements intérieurs.
- La mise en place d'une démarche « qualité » nécessaire afin d'avoir un Office de tourisme classé.

Une subvention spécifique est demandée à la Communauté de communes pour ces projets à hauteur de 8 400 € (6 000 € pour l'aménagement des bureaux, 2 400 € pour la démarche qualité).

Sur proposition du Président,

Délibération,

il vous est proposé :

- d'approuver l'avenant à la convention établie entre la Maison du Tourisme du Livradois, joint en annexe.
- d'autoriser M. le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette disposition et de le charger de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.